



Commission économique pour l'EuropeComité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé**Groupe de travail des partenariats public-privé****Troisième session**

Genève, 3 et 4 décembre 2019

**Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé
sur sa troisième session****I. Participation**

1. Le Groupe de travail des partenariats public-privé a tenu sa troisième session les 3 et 4 décembre 2019. Cette session a réuni plus de 150 représentants des États membres suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Chine, Chypre, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Maroc, Ouganda, Ouzbékistan, Portugal, Qatar, Royaume-Uni, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Syrie, Tadjikistan, Togo, Turquie et Ukraine.
2. L'Union européenne (UE) était également représentée.
3. Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session : Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, Banque européenne d'investissement (BEI), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique eurasiennne, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
4. Des représentants d'organisations non gouvernementales, d'entités du secteur privé, d'établissements universitaires et de cabinets d'experts indépendants ont participé à la session.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session
(ECE/CECI/WP/PPP/2019/1).

Conclusion 2019 – 1

Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat.



III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)¹

Conclusion 2019 – 2

Le Groupe de travail a réélu M. Arthur Smith (États-Unis) à sa coprésidence et M. Steven Van Garsse (Belgique), M. Mark Romoff (Canada), M. Kaimeng Li (Chine), M. Hafiz Salikhov (Fédération de Russie), M. Frédéric Bobay (France), M. Ziad Hayek (Liban), M^{me} Sonia Mezzour (Maroc), M. Isfandiyor Usmonzoda (Tadjikistan) et M^{me} Sedef Yavuz Noyan (Turquie) à sa vice-présidence pour une nouvelle période de deux ans, conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

Il a également élu M. George Katapodis (Grèce) à sa coprésidence et M. Nicolaus-Alejandro Weil von der Ahe (Allemagne), M^{me} Alena Dadzerkina (Biélorus), M. Marco Percoco (Italie) et M. Bekmurat Talipov (Kazakhstan) à sa vice-présidence pour une période de deux ans.

IV. Débat d'orientation² : mise en œuvre de projets de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : Mécanisme de facilitation des projets axés sur les intérêts de la population (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.7).

5. M. Walter Stevens, Ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, a prononcé un discours liminaire sur la nécessité de veiller à la complémentarité des travaux du Groupe de travail des partenariats public-privé de la CEE et des programmes, initiatives et outils de coopération existants, soulignant l'importance de l'approche axée sur les intérêts de la population en matière de partenariats public-privé (PPP). À ce titre, il a présenté plusieurs programmes mis en place dans l'Union européenne, dont le Plan d'investissement pour l'Europe, qui avait permis de mobiliser (grâce aux garanties fournies par l'UE et à d'autres outils) plus de 335 milliards d'euros sur une période budgétaire de trois ans (2015-2017) et avait été prolongé jusqu'en 2020 avec pour objectif d'atteindre 650 milliards d'euros. Le Centre européen d'expertise en PPP (EPEC), créé par l'UE et la BEI, avait joué un rôle important dans l'exécution de ce plan et avait aidé le secteur public européen à établir de meilleurs PPP. L'Ambassadeur Walter Stevens a encouragé les participants à recourir aux services de l'EPEC, celui-ci étant ouvert à la coopération avec les pays non membres de l'UE. Pour la prochaine période budgétaire (2021-2027), l'Union européenne envisageait de poursuivre les activités menées au titre du Plan dans le cadre du programme InvestEU, qui reposeraient sur les trois éléments suivants :

- a) Le Fonds InvestEU, qui mobilise des investissements publics et privés grâce aux garanties provenant du budget de l'UE ;
- b) La plateforme de conseil InvestEU, qui fournit des conseils techniques sur les projets d'investissement nécessitant des financements ;
- c) Le portail InvestEU, base de données facilement accessible qui met en rapport les projets et les investisseurs potentiels dans le monde entier.

¹ Les membres élus au Bureau à la deuxième session du Groupe de travail en 2018 resteront en fonction en 2020.

² Le débat d'orientation, qui s'est déroulé sur trois sessions composées de plusieurs tables rondes d'experts, portait sur une proposition concernant la facilitation des projets axés sur les intérêts de la population. Les vues exprimées par les experts au titre de ce point de l'ordre du jour ne reflètent pas nécessairement celles des États membres.

Enfin, l'Ambassadeur Walter Stevens a mis en évidence un certain nombre de principes directeurs que l'UE respecte lorsqu'elle instaure des PPP avec des pays et des organisations :

- a) Conditions de concurrence équitable pour les entreprises ;
- b) Égalité de traitement en matière d'accès au marché ;
- c) Transparence dans les marchés publics.

A. Établissement de projets pilotes axés sur les intérêts de la population pour les pays à revenu faible ou intermédiaire

6. Les participants se sont félicités de la qualité des études de cas présentées par les experts des unités PPP et des organismes chargés des infrastructures de six pays, qui tenaient compte des cinq résultats attendus des PPP axés sur les intérêts de la population.

7. S'agissant de la proposition de créer un mécanisme de facilitation des projets axés sur les intérêts de la population pour aider les pays à revenu faible ou intermédiaire, présentée dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.7 (ci-après la proposition), les experts ont suggéré de donner la priorité aux initiatives de qualité centrées sur les intérêts de la population qui sont menées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et qui contribuent directement à la réalisation des objectifs de développement durable, agissent sur les trois piliers du développement durable et maintiennent un juste équilibre entre les infrastructures d'utilité sociale et économique.

8. À la deuxième table ronde, les experts ont vu dans les études de cas une source potentielle d'informations utiles pour élaborer l'outil d'évaluation de l'impact des PPP, auquel la CEE met actuellement la dernière main.

9. La troisième table ronde d'experts de cette session a porté sur les politiques et les conditions propices à l'établissement de PPP axés sur les intérêts de la population, et plus précisément sur les mesures que les pays devraient prendre en priorité pour créer de telles conditions. Les experts ont reconnu que la proposition pourrait contribuer à instaurer des conditions favorables, car elle permettrait d'ériger les normes de la CEE relatives aux PPP axés sur les intérêts de la population en référence pour les pays bénéficiaires, notamment la Norme et la Déclaration de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP et le projet de loi type sur les PPP axés sur les intérêts de la population.

B. Comment la proposition contribue-t-elle à l'élaboration de projets PPP axés sur les intérêts de la population ?

10. Les participants ont été informés des expériences présentées par les experts et des suggestions que ceux-ci ont formulées quant au rôle que la proposition pourrait jouer dans la promotion des projets PPP axés sur les intérêts de la population et des objectifs de développement durable au sein des organes subsidiaires de la CEE et au-delà, en particulier sur la manière dont la proposition :

- a) Permet de recenser les pays qui ne sont pas en mesure d'appliquer les normes et les pratiques exemplaires en matière de PPP axés sur les intérêts de la population et de bénéficier des services du mécanisme ;
- b) Permet de renforcer la capacité de mener à bien les projets avec la collaboration des gouvernements ;
- c) Réduit les risques et permet ainsi de mettre en place des PPP axés sur les intérêts de la population et accessibles financièrement.

11. Les représentants ont été informés que la proposition visait à promouvoir la constitution de réserves de projets PPP axés sur les intérêts de la population dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où les projets d'infrastructure de haute qualité étaient les plus nécessaires. Ils ont en outre pris note du fait qu'elle pourrait contribuer à la mise en

œuvre des pratiques exemplaires et des normes de la CEE relatives aux PPP axés sur les intérêts de la population, notamment la Norme et la Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP. Certaines délégations ont toutefois estimé qu'une telle proposition devrait bénéficier du soutien d'un grand nombre d'États et non seulement de quelques-uns. Elles ont aussi demandé au secrétariat d'étudier d'autres projets analogues pour s'assurer que cette proposition ne faisait pas double emploi avec des initiatives existantes, en particulier celles des banques multilatérales de développement.

12. La proposition permettrait de renforcer, avec le concours des gouvernements, la capacité de mettre en place des PPP axés sur les intérêts de la population et offrirait une plateforme pour l'échange de données d'expérience, grâce à laquelle les pays pourraient se communiquer des études de cas et mettre en commun leurs expériences en matière de renforcement des capacités et les enseignements tirés, dans le cadre de réunions organisées régulièrement sous les auspices du Groupe de travail. Il a été suggéré que le mécanisme de facilitation et la plateforme multilatérale SOURCE, gérée conjointement par diverses banques multilatérales de développement, coopèrent à l'élaboration de projets d'infrastructure. Le mécanisme viserait, notamment, à mettre en œuvre le principe 10 des Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population et, dans ce contexte, il serait envisagé d'exploiter le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP³, outil commun du FMI et de la Banque mondiale. Il a également été proposé que le mécanisme vienne, sous les auspices du Groupe de travail, appuyer celui-ci dans ses différentes activités.

13. Les représentants ont par ailleurs reconnu l'importance du rôle des banques multilatérales de développement, qui aident les pays à revenu faible ou intermédiaire à réaliser des audits préalables et à exécuter et financer des projets PPP axés sur les intérêts de la population.

C. Principales questions liées à la mise en œuvre de la proposition : fonctionnement du mécanisme de facilitation, contribution des parties prenantes, financement, expansion et rôle de l'ONU

14. Les experts ont examiné les principales questions liées au fonctionnement du mécanisme, notamment en ce qui concerne sa structure, son financement (par des ressources extrabudgétaires) et le rôle de la CEE, et en particulier les questions suivantes :

- a) Le mécanisme doit-il plutôt prendre la forme d'un fonds mis en place dans une banque multilatérale de développement ou d'un simple programme de facilitation ?
- b) Comment les différentes entités et parties prenantes peuvent-elles collaborer ?
- c) D'où les fonds proviendraient-ils ?
- d) Quel rôle la CEE devrait-elle jouer dans son fonctionnement ?

³ Le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP est un outil multilatéral élaboré par le FMI en coopération avec la Banque mondiale pour garantir la transparence budgétaire des projets PPP, dans le cadre desquels financement privé rime souvent avec dette publique, du fait des engagements pris par les autorités publiques au titre du contrat de PPP. En général, cette dette publique est cachée, car elle n'est pas comptabilisée dans le budget, ni inscrite au bilan, et n'est par conséquent pas prise en compte dans les données officielles sur la dette nationale. Le modèle d'évaluation est conçu pour aider les gouvernements à surveiller la dette souveraine due aux PPP et s'applique tant aux dettes hors bilan qui résultent de financements privés qu'aux passifs éventuels liés à des garanties souveraines et à d'autres engagements gouvernementaux prévus par les clauses des contrats. Voir <https://www.imf.org/external/np/fad/publicinvestment/pdf/PFRAM2.pdf>. La délégation française a fait valoir qu'au titre des priorités de la CEE, le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP pourrait être utilisé pour mettre en œuvre le principe 10 « Éviter de tomber dans le piège de la dette en veillant à la viabilité budgétaire des PPP axés sur les intérêts de la population et à la transparence des politiques budgétaires » des Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population.

15. Les experts ont estimé que, dans le cadre de cette coopération entre la CEE et les banques multilatérales de développement, chaque entité devrait se concentrer sur le domaine où elle a pleine compétence.

16. Les représentants ont pris note de la coopération accrue dans le domaine de la facilitation des projets. Ils ont noté que les banques multilatérales de développement présentes lors du débat d'orientation soutenaient pleinement la proposition, qui permettrait de resserrer leur coopération avec la CEE en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les représentants du secteur privé ont affiché largement leur soutien à cette initiative. Les délégations ont également noté que certains aspects de la proposition (tels que le fonds) ne relevaient pas de la compétence du Groupe de travail des PPP.

17. Si certaines délégations ont apporté leur soutien à la proposition, d'autres ont fait part de leurs préoccupations et soulevé un certain nombre de questions, en particulier sur le rôle, la gouvernance, la valeur ajoutée et la portée géographique du mécanisme, ainsi que sur les conflits d'intérêts, la répartition des responsabilités à effectuer pour éviter les doubles emplois et la place qu'occuperait le mécanisme dans le mandat du Groupe de travail. Elles ont demandé des précisions à cet égard.

18. En résumé, il a été proposé que sous réserve de l'accord des États membres :

a) La proposition soit axée sur les activités menées en amont pour sensibiliser les gouvernements et renforcer leur capacité à mettre en place des projets efficaces, ce qui constituerait, du point de vue des banques multilatérales de développement, la valeur ajoutée de la proposition ;

b) Le secrétariat présente, conformément à son mandat, un rapport détaillé sur la gouvernance et la valeur ajoutée de la proposition, la répartition des rôles et des responsabilités entre les banques multilatérales de développement et la CEE afin d'éviter les doubles emplois, et le rôle du secteur privé ;

c) La proposition vise en priorité à faciliter les projets mis en œuvre dans les pays à revenu faible ou intermédiaire de la région de la CEE ;

d) Le secrétariat consulte les autres commissions régionales à ce sujet.

19. Le représentant de l'UE a remercié, au nom de l'Union et de ses États membres, le secrétariat, le Bureau et les experts pour les efforts qu'ils avaient déployés afin de promouvoir l'approche axée sur les intérêts de la population de la CEE et la Norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP. Il a exprimé un certain nombre de préoccupations qu'il conviendrait d'examiner à l'avenir :

a) À l'issue de l'examen régional de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les membres de la CEE étaient convenus que la Commission et ses organes subsidiaires devraient se concentrer en premier lieu sur la région de la CEE. Les produits de la CEE pouvant toutefois être utiles dans d'autres régions, l'UE estimait que les pratiques exemplaires et les normes élaborées par la Commission devraient être communiquées aux autres commissions régionales, et elle était heureuse d'apprendre qu'une telle coopération entre les secrétariats existait déjà ;

b) Le représentant de l'UE a attiré l'attention du Groupe de travail sur les discussions en cours au sein de la CEE concernant la sollicitation excessive des ressources du secrétariat et la nécessité de rationaliser les processus existants, d'éviter les doubles emplois et, dans l'idéal, de réduire le nombre d'organes subsidiaires. Il a affirmé que cette sollicitation excessive des ressources du secrétariat était due à l'élargissement du mandat de la Commission et à l'augmentation du nombre de pays non membres qui adhéraient aux conventions, normes et autres documents de la CEE ;

c) Le représentant de l'UE a fait valoir que le « rôle mondial » de la CEE freinait en outre les travaux de la Commission et que l'UE et ses États membres peinaient à faire approuver les décisions de la CEE au sein du Conseil économique et social à New York, un certain nombre de pays non membres se posant des questions au sujet du rôle exact joué par la CEE à l'échelle mondiale ;

d) L'UE considérait que le Groupe de travail avait pour mandat d'élaborer des normes, des recommandations et des pratiques exemplaires, et de les diffuser, notamment dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, et elle avait besoin de plus de temps pour mieux comprendre ce qu'impliquerait la création d'un mécanisme de facilitation des projets en coopération avec les banques multilatérales de développement. Le représentant de l'UE a précisé que les États membres qui avaient besoin d'aide pour mettre en œuvre l'approche axée sur les intérêts de la population pouvaient en faire la demande au Groupe de travail, qui leur apporterait son concours en fonction des ressources et des fonds extrabudgétaires disponibles, comme le prévoyait son mandat ;

e) Pour l'heure, l'UE et ses États membres n'étaient pas convaincus par l'idée de mettre en place un mécanisme ou un programme de facilitation des projets, ou de réaliser une étude de faisabilité à ce sujet, et ils demandaient au secrétariat de recenser les initiatives et outils de facilitation existants, dans la perspective d'une éventuelle coopération future et en vue de promouvoir l'approche axée sur les intérêts de la population.

V. Examen des travaux menés depuis la deuxième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 20 et 21 novembre 2018 (point 4 de l'ordre du jour)

A. Les documents d'orientation : normes, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux PPP

Document(s) : Projet de loi type de la CEE et de la BERD sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population et commentaire (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.3) ;

Mécanisme de facilitation des projets axé sur les intérêts de la population (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.7).

Normes et lignes directrices relatives aux PPP en cours d'élaboration

20. Le secrétariat a fait le point sur le stade d'élaboration de divers projets de normes et de lignes directrices dans les domaines suivants :

- a) Approvisionnement en eau et assainissement ;
- b) Transport ferroviaire urbain ;
- c) Valorisation énergétique des déchets.

21. Le Groupe de travail a en outre été informé de l'avancée des travaux de l'équipe de projet chargée d'élaborer la loi type sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population et le commentaire y relatif, qui font actuellement l'objet d'un examen public. Le chef de l'équipe de projet a assuré aux représentants que le projet de loi type était aligné sur les dispositions législatives types de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les partenariats public-privé et le guide législatif adopté par cette dernière en juillet 2019. Si la bancabilité des projets restait un principe directeur essentiel, la nouveauté du projet de loi type résidait dans le fait que, pour la première fois, le principe de l'intérêt de la population avait été énoncé dans un texte juridique, qui prévoyait plusieurs moyens pour mieux protéger l'intérêt public ou accroître la valeur ajoutée attendue pour la population. Selon certains, c'était la première fois que l'ONU tentait d'intégrer un ensemble aussi complet de principes juridiques conformes aux objectifs de développement durable dans une loi type sur les PPP.

22. Plusieurs participants ont formulé des observations sur le projet de loi type et relevé un certain nombre de points pertinents, dont la nécessité de considérer tous les commentaires de manière égale et transparente, de veiller à ce que le projet soit équilibré et qu'il ne favorise pas les prêteurs au détriment de l'intérêt public, en particulier que le

principe de l'intérêt de la population soit dûment pris en compte, de déterminer comment les partenaires contributeurs⁴ devaient être mentionnés dans le document et de mener des consultations sur le projet de loi type, notamment auprès des commissions régionales et des organismes des Nations Unies.

Conclusion 2019 – 4.1

Le Groupe de travail a pris note du stade d'élaboration de divers projets de normes et de guides dans les domaines suivants :

- a) Approvisionnement en eau et assainissement ;
- b) Transport ferroviaire urbain ;
- c) Valorisation énergétique des déchets.

Il a encouragé vivement les équipes de projets à poursuivre leurs travaux sur ces normes et guides de manière à achever ces travaux en temps voulu et à envisager différents moyens de mettre en œuvre ces précieux instruments.

Conclusion 2019 – 4.2

Le Groupe de travail a pris note du projet de loi type sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population et du commentaire y relatif (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.3), ainsi que des observations des participants. Il a en outre demandé au Bureau de soumettre, à titre d'information et d'orientation, le projet de loi et le commentaire connexe au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé à sa quatorzième session en mars 2020.

Mécanisme de facilitation des projets axés sur les intérêts de la population et outil d'évaluation de l'impact des PPP

Conclusion 2019 – 4.3

Le Groupe de travail a pris note des discussions tenues au titre du point 3 de l'ordre du jour sur la proposition concernant la facilitation des projets axés sur les intérêts de la population (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.7).

23. Le Président a demandé au secrétariat de lui présenter les progrès accomplis dans l'élaboration de l'outil d'évaluation de l'impact des PPP. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail qu'à la suite de la décision de créer une équipe de projet⁵, il avait lancé un appel à participation et reçu plus de 100 demandes d'experts des PPP désireux de prendre part à ces travaux. En fonction de leur domaine d'intérêts, les experts ont été répartis entre cinq sous-groupes chargés respectivement d'examiner l'un des cinq résultats attendus des PPP axés sur les intérêts de la population. Le secrétariat établit actuellement des critères et des questions pour chacun des cinq résultats attendus, qui serviront de base aux travaux des sous-groupes, lesquels devraient s'achever dans les mois à venir. Parallèlement, le secrétariat recueille des études de cas qui fourniront des données empiriques aux fins de la conception de l'outil d'évaluation.

24. Le secrétariat a aussi indiqué que les États membres souhaitaient voir la CEE instaurer une coopération officielle avec la Sustainable Infrastructure Foundation, dirigée et financée par les banques multilatérales de développement. Il a signalé qu'un accord de partenariat avait été conclu entre ces deux entités, qui avaient échangé des lettres en novembre 2019 concernant diverses activités et réalisations. Cet accord permettrait à la CEE d'utiliser la plateforme SOURCE pour lancer l'outil d'évaluation de l'impact des PPP et mettre en œuvre ses documents normatifs sur les PPP tels que la Norme pour une

⁴ Le Groupe de travail a accepté la proposition du Président d'examiner la question de la mention des partenaires contributeurs dans le document à une réunion du Bureau.

⁵ La proposition de projet, y compris les résultats attendus, est disponible à l'adresse suivante : <https://wiki.unecce.org/display/pppp/Impact+Assessment+Tool>.

tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP⁶.

25. Une délégation a suggéré d'intégrer des questions dans l'outil d'évaluation afin de déterminer la viabilité des projets en tant que PPP axés sur les intérêts de la population. Elle a ajouté que la plateforme SOURCE était un bon outil de renforcement des capacités et a encouragé les autres pays à recourir aux services qu'offrait cette plateforme.

Conclusion 2019 – 4.4

Le Groupe de travail a pris note des travaux préliminaires menés en vue d'élaborer un outil d'évaluation de l'impact des PPP qui permette de repérer les projets axés sur les intérêts de la population susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a demandé au Bureau et au secrétariat de continuer d'œuvrer en priorité à l'élaboration de cet outil, en consultation et en collaboration avec les autres parties prenantes.

Centres internationaux spécialisés dans les PPP affiliés à la CEE

26. Le Président a rappelé que huit centres spécialisés dans les PPP étaient affiliés à la CEE et que les autres centres montraient un intérêt croissant. Il a rappelé aux candidats potentiels que les nouveaux centres ne devaient en aucun cas mobiliser de manière excessive les ressources de la CEE et que, pour être affiliés, ils devaient respecter les trois principes directeurs suivants :

- a) Bénéficier de l'appui du gouvernement ;
- b) Contribuer financièrement aux travaux de la CEE relatifs aux PPP⁷ ;
- c) Devenir opérationnels dans les six mois suivant leur création.

27. Le Président a rappelé qu'à la dernière session, le secrétariat avait fait savoir au Groupe de travail que les centres s'étaient réunis à Beijing (Chine) en décembre 2018, réunion qui avait marqué le début d'un processus de coopération et de collaboration fructueux entre les centres, axé sur les réalisations et contributions essentielles. Il a ajouté que, parmi les principales décisions prises à cette réunion, on pouvait citer la décision de mettre en place une présidence tournante informelle, M. Marc Frilet (centre situé en France) étant le premier membre à être élu à la présidence et M. David Dodd (centre situé aux États-Unis) lui ayant succédé à l'été 2019. Avant de donner la parole à M^{me} Sonia Mezzour (Maroc) pour qu'elle présente au nom du Bureau les réalisations et contributions des centres, le Président a informé le Groupe de travail qu'à sa dernière session, en mars 2019, le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé avait demandé au secrétariat et au Bureau d'élaborer un code de conduite pour les centres et de le soumettre au Groupe de travail pour approbation (ECE/CECI/WP/PPP/2019/4).

28. M^{me} Mezzour a fait savoir au Groupe de travail que les centres s'étaient réunis à deux reprises depuis sa dernière session :

- a) Les 3 et 4 décembre 2018 à Beijing (Chine) ;
- b) Le 2 avril 2019 à Paris (France).

29. Les centres se sont notamment engagés individuellement et collectivement à :

- a) Promouvoir les Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population ;

⁶ Dans le cadre de ce partenariat, la Sustainable Infrastructure Foundation fera un premier inventaire des questions posées via la plateforme SOURCE concernant les cinq résultats attendus des PPP axés sur les intérêts de la population, intégrera la méthode d'évaluation et le mécanisme de notation correspondant dans la plateforme SOURCE, et contribuera à faire mieux connaître cette méthode dans le cadre des activités de communication de la plateforme SOURCE, notamment en organisant des webinaires et des formations et en participant à des manifestations internationales.

⁷ Les fonds versés par les centres devraient servir à la réalisation des activités relevant du mandat de la CEE.

- b) Promouvoir le respect des critères de résultats applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population ;
- c) Appuyer les travaux de l'équipe de projet de la CEE chargée de mettre au point l'outil d'évaluation de l'impact des PPP ;
- d) Recueillir des études de cas de PPP axés sur les intérêts de la population ;
- e) Mener des activités de formation et de renforcement des capacités.

30. L'intervenante a indiqué que les réalisations et contributions concrètes des centres comprenaient l'organisation de manifestations visant à promouvoir le principe des PPP axés sur les intérêts de la population, l'organisation de voyages d'étude et de formations à l'intention des représentants officiels d'autres États membres, la traduction des documents normatifs de la CEE relatifs aux PPP en chinois et en espagnol (ce qui avait permis à 1,7 milliard de personnes de bénéficier des travaux de la CEE dans le domaine des PPP), la collecte d'études de cas de PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation d'études, de recherches et d'analyses sur les PPP axés sur les intérêts de la population dans divers secteurs.

31. M^{me} Mezzour a conclu son exposé en informant les représentants du fait que la prochaine réunion de coordination des centres se tiendrait à La Nouvelle-Orléans, du 2 au 6 mars 2020, et serait organisée par le Centre spécialisé dans les PPP au service d'infrastructures résilientes, sous la présidence de M. David Dodd.

32. Le Président a remercié M^{me} Mezzour pour l'exposé complet qu'elle avait fait au nom du Bureau et a félicité les centres des travaux qu'ils avaient accomplis au cours des douze derniers mois et des activités qu'ils avaient prévues pour 2020. Il a ensuite demandé aux présidents tournants informels de formuler quelques très brèves remarques.

33. M. Marc Frilet et M. David Dodd, respectivement premier et actuel président tournant informel des centres, ont présenté certaines activités clefs et souligné notamment l'importance d'organiser régulièrement des réunions de coordination avec les représentants des centres comme celles qui avaient eu lieu à Beijing en décembre 2018 et à Paris en avril 2019, et celle qui se tiendrait à La Nouvelle-Orléans en mars 2020.

Conclusion 2019 – 4.5

Le Groupe de travail a salué l'exposé du Bureau sur les résultats et les contributions des centres internationaux spécialisés dans les PPP affiliés à la CEE (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.4). Il a également pris note de la déclaration d'intention approuvée par les centres à la réunion de Beijing en décembre 2018.

Le Groupe de travail a approuvé le code de conduite pour les centres internationaux d'excellence spécialisés dans les PPP affiliés à la CEE (ECE/CECI/WP/PPP/2019/4).

B. Mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs

Exploitation des documents d'orientation relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population

34. Le Président a fait part des préoccupations du Bureau quant au fait que les documents normatifs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population établis par la CEE n'étaient pas suffisamment utilisés par les États membres. Il a proposé que le Groupe de travail joue un rôle plus actif dans l'exploitation de ces documents et redouble d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à cet effet. Le Président a ajouté qu'afin de répondre à ces préoccupations, le Bureau avait soumis au Groupe de travail, pour examen et approbation, un document contenant les trois recommandations pratiques suivantes (ECE/CECI/PPP/WP/2019/3) :

- a) Élaborer des stratégies d'application des normes, principes directeurs, pratiques exemplaires, déclarations et recommandations de la CEE en matière de PPP axés sur les intérêts de la population ;

b) Établir de nouveaux partenariats pour amplifier l'application et l'impact des normes, principes directeurs, pratiques exemplaires, déclarations et recommandations de la CEE en matière de PPP axés sur les intérêts de la population ;

c) Élaborer des indicateurs permettant de mesurer le degré d'application et l'impact des normes, principes directeurs, pratiques exemplaires, déclarations et recommandations de la CEE en matière de PPP axés sur les intérêts de la population.

35. Le Président a rappelé qu'une version antérieure de ce document avait été soumise au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé à sa dernière session en mars 2019 et que le secrétariat avait dédié une séance à cette question lors du quatrième Forum sur les PPP en mai 2019. Il a conclu que ce document faisait la synthèse des avis exprimés par l'ensemble des experts au cours de ces discussions.

Conclusion 2019 – 4.6

Conscient de la nécessité d'amplifier l'application et l'impact des documents d'orientation de la CEE relatifs aux PPP, le Groupe de travail a approuvé les trois recommandations formulées à l'intention des États membres dans le document intitulé « Mesurer et amplifier le degré d'application et l'impact des normes, principes directeurs, pratiques exemplaires, déclarations et recommandations de la Commission économique pour l'Europe en matière de partenariats public-privé » (ECE/CECI/WP/PPP/2019/3).

Le Groupe de travail a demandé au Bureau de suivre l'application de ces recommandations dans les pays, en collaboration avec ses membres et le secrétariat.

Activités de renforcement des capacités et services consultatifs

36. Le Président a évoqué les points importants qui ressortaient des principales interventions faites au quatrième Forum international sur les PPP organisé à Genève du 7 au 9 mai 2019 (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.8), en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et a demandé au secrétariat de rendre compte des principaux résultats de ce forum et des autres activités de renforcement des capacités et de conseil menées depuis novembre 2018.

37. Le secrétariat a donné des informations détaillées sur les activités suivantes (par ordre chronologique) :

a) Fédération de Russie : la CEE a présenté le rapport d'évaluation sur l'état de préparation du Tatarstan à conclure des PPP (Kazan, 13 décembre 2018) ;

b) Suisse : un débat sur l'approche axée sur les intérêts de la population, organisé par la CEE en collaboration avec l'Université Tsinghua, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CNUCED dans le cadre des projets de l'initiative « Une Ceinture et une Route », a eu lieu pendant le Forum économique mondial (Davos, 22 janvier 2019) ;

c) France : un atelier de haut niveau consacré aux PPP axés sur les intérêts de la population a été organisé conjointement par la CEE, le Barreau de Paris et le Centre international d'excellence spécialisé dans le droit, les politiques et les institutions des PPP (Paris, 1^{er} avril 2019) ;

d) États-Unis : une session directive sur le thème des PPP à l'appui du développement durable (*Making PPPs work for sustainable development*) a été organisée conjointement par la CEE, le Fonds d'équipement des Nations Unies et la CNUCED, durant la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable (Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, 16 avril 2019) ;

e) Suisse : quatrième édition du Forum international de la CEE sur les PPP (Genève, 7 au 9 mai 2019). Ce forum, organisé par la CEE en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, a permis de définir les trois objectifs suivants : 1. faciliter la mise en œuvre du modèle axé sur les intérêts de la population ; 2. intensifier la collaboration entre les secteurs public et privé ; 3. trouver des moyens d'accroître la participation des parties prenantes aux PPP axés sur les intérêts de la population. Les discussions qui ont suivi portaient essentiellement sur les moyens concrets d'atteindre ces

objectifs. Le Forum a surtout été marqué par la participation des secrétaires exécutifs de quatre des cinq commissions régionales – la CEE, la CEA, la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO) – qui se sont engagés fermement à renforcer dans toutes les régions la coopération dans le domaine des PPP axés sur les intérêts de la population. Il a été proposé que la cinquième édition du Forum se tienne en Afrique et soit coorganisée par la CEE et la CEA ;

f) Singapour : un atelier sur le thème des PPP axés sur les intérêts de la population à l’appui d’infrastructures résilientes face aux changements climatiques (*People-first PPPs for climate resilient infrastructure*) a été organisé par la CEE dans le cadre de la conférence Innovate4Climate (Singapour, 4 juin 2019) ;

g) Bélarus : un atelier régional sur les PPP a été organisé conjointement par la CEE, l’unité PPP du Bélarus et l’administration municipale de Brest (Brest, 27 juillet 2019) ;

h) Koweït : des ateliers de formation de haut niveau sur les PPP dans le secteur portuaire ont été organisés par la CEE et la CESAO (Koweït, 27 juillet 2019) ;

i) Tadjikistan : une mission ayant pour objet la révision de la législation du Tadjikistan relative aux PPP a été organisée conjointement par la CEE et le Comité d’État pour l’investissement et la gestion des biens publics (Douchanbé, 19 au 21 août 2019) ;

j) Bélarus et Fédération de Russie : un voyage d’étude à l’intention des hauts fonctionnaires du Kirghizistan sur les capacités institutionnelles en matière de PPP au Bélarus et en Fédération de Russie a été organisé avec l’appui de la CEE (Minsk et Moscou, 26 au 31 août 2019) ;

k) Kirghizistan : une mission a été organisée au Kirghizistan par la CEE et le Ministère kirghize de l’économie en vue de l’élaboration de lignes directrices pour aider le secteur public à sélectionner et à mettre en place des projets PPP (Bichkek, 3 au 5 septembre 2019) ;

l) Bélarus : un atelier de présentation du projet de guide des PPP élaboré par la CEE à l’intention des autorités de la région de Brest a été organisé conjointement par la CEE, le Ministère biélorussien de l’économie et les autorités locales (Brest, 24 octobre 2019) ;

m) Kirghizistan : un séminaire consacré à la présentation des lignes directrices élaborées par la CEE pour aider le secteur public à sélectionner et à mettre en place des projets PPP a été organisé conjointement par la CEE et le Ministère kirghize de l’économie (Bichkek, 30 octobre 2019) ;

n) Kirghizistan : une table ronde sur la nouvelle loi kirghize relative aux PPP a été organisée conjointement par la CEE et le Ministère de l’économie du pays (Bichkek, 31 octobre 2019) ;

o) Chine : une table ronde consacrée à la promotion des PPP axés sur les intérêts de la population à l’appui des objectifs de développement durable et de l’initiative « Une Ceinture et une Route » et, notamment, à la création d’un mécanisme de facilitation des projets axés sur les intérêts de la population a été organisée par la CEE et la Chambre du commerce internationale chinoise (Beijing, 15 novembre 2019) ;

p) Jordanie : un atelier sur les PPP dans le secteur portuaire a été organisé conjointement par la CEE, la CESAO et la Banque islamique de développement à l’intention des responsables gouvernementaux de la Grèce, de l’Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban et de la Syrie (23 et 24 novembre 2019).

38. Le Président a félicité le secrétariat d’avoir organisé avec grand succès la quatrième édition du Forum international sur les PPP, qui s’était déroulée du 7 au 9 mai 2019. Il a également remercié les experts des PPP qui avaient participé à ces activités de conseil et de renforcement des capacités, en particulier ceux qui l’avaient fait à titre gracieux, ainsi que le secrétariat pour les avoir organisées et en avoir assuré le bon déroulement.

39. La délégation biélorussienne a remercié la CEE pour l'assistance fournie au Bélarus durant l'année écoulée en vue d'élaborer un manuel sur la mise au point de projets PPP au niveau municipal, qui servirait de modèle pour les autres régions du pays.

40. La délégation tadjike s'est félicitée de la visite réalisée à Douchanbé en août 2019 et de l'établissement d'une liste de recommandations visant à améliorer la mise en place de PPP dans le pays.

41. La délégation kirghize s'est félicitée de l'assistance fournie par la CEE, en particulier dans l'élaboration de lignes directrices et de modèles pour la sélection et le lancement de projets PPP, qui avaient été présentés au Gouvernement au cours d'un atelier et d'une table ronde tenus à Bichkek les 30 et 31 octobre 2019.

42. Le Président a rappelé au Groupe de travail que ses services consultatifs et son programme de renforcement des capacités dépendaient de financements extrabudgétaires. Il a remercié les donateurs qui avaient apporté des contributions financières ou en nature à l'appui des travaux de la CEE dans le domaine des PPP axés sur les intérêts de la population, notamment pour l'élaboration de normes et de lignes directrices en la matière et pour l'organisation, en fonction de la demande, d'activités de conseil et de renforcement des capacités par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP, à savoir :

- a) Le Gouvernement russe ;
- b) L'Université Tsinghua de Beijing (Chine) ;
- c) La City University de Hong Kong ;
- d) La China International Engineering Consulting Corporation.

43. Le Président a prié instamment les États membres et les autres parties prenantes de suivre l'exemple des donateurs existants et d'appuyer les travaux du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP au moyen de ressources extrabudgétaires, allouées après examen et approbation par le Comité exécutif, et de contributions en nature.

Conclusion 2019 – 4.7

Le Groupe de travail a exprimé sa gratitude au secrétariat pour avoir organisé une quatrième édition très réussie du Forum international de la CEE sur les PPP, du 7 au 9 mai 2019, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique. Tout en prenant note des éléments marquants des principales interventions de ce quatrième forum sur les PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.8), le Groupe de travail a salué la participation des secrétaires exécutifs de la CEE, de la CEA, de la CESAP et de la CESAO à une table ronde de haut niveau au cours de laquelle ces hauts dirigeants avaient exprimé leur volonté d'approfondir la coopération entre les commissions régionales dans le domaine des PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable.

Conclusion 2019 – 4.8

Le Groupe de travail s'est félicité des activités de conseil et de renforcement des capacités organisées au Bélarus, au Kirghizistan et au Tadjikistan, et des ateliers sur les PPP axés sur les intérêts de la population, coorganisés avec la CESAO en Jordanie et au Koweït. Il a aussi pris note du débat sur les résultats attendus des PPP axés sur les intérêts de la population animé par la CEE pendant la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, qui s'était tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 15 au 17 avril 2019, dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le financement du développement de 2019.

Le Groupe de travail a également remercié les experts qui avaient pris part à ces activités pour leur contribution à la bonne organisation desdites activités.

Conclusion 2019 – 4.9

Le Groupe de travail a par ailleurs remercié les donateurs qui avaient fourni des contributions financières ou en nature à l'appui des travaux de la CEE dans le domaine des

PPP axés sur les intérêts de la population, notamment pour l'élaboration de normes et de lignes directrices en la matière et pour l'organisation, en fonction de la demande, d'activités de conseil et de renforcement des capacités par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP, à savoir :

- a) Le Gouvernement russe ;
- b) L'Université Tsinghua de Beijing (Chine) ;
- c) La City University de Hong Kong ;
- d) La China International Engineering Consulting Corporation.

VI. Plan d'activités pour 2019-2020 (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa treizième session (ECE/CECI/2019/2, Annexe II – Plan d'activités intersessions pour 2019-2020) ;

Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa deuxième session (ECE/CECI/WP/PPP/2018/2).

44. Le Président a fait référence à l'annexe II du Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa treizième session, tenue en mars 2019 (ECE/CECI/2019/2), qui contient la liste des activités prescrites dans le domaine des PPP. Il a ajouté qu'un certain nombre de ces activités avaient déjà été menées à bien, comme l'indiquait le rapport détaillé établi par la secrétariat au titre du point 4 de l'ordre du jour.

45. En ce qui concernait le forum international annuel sur les PPP, le Président a informé le Groupe de travail que le secrétariat avait reçu une offre de la Commission économique pour l'Afrique, qui proposait d'accueillir le prochain forum à Addis-Abeba (Éthiopie).

46. Le secrétariat s'est référé à la liste des activités prescrites dans le domaine des PPP et a mis en avant les activités suivantes (par ordre chronologique) :

a) Un atelier sur le rôle des PPP axés sur les intérêts de la population dans la mise en place d'infrastructures efficaces, résilientes et durables, organisé conjointement par la CEE et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago, le 10 décembre 2019 ;

b) Un séminaire sur le développement d'infrastructures résilientes dans le cadre de PPP axés sur les intérêts de la population, organisé conjointement par la CEE et la Chambre chilienne du bâtiment à Santiago, le 11 décembre 2019 ;

c) Un atelier de présentation de l'étude réalisée par la CEE sur l'incidence réglementaire de la nouvelle loi relative aux PPP au Tadjikistan, organisé conjointement par la CEE et le Centre d'État des PPP à Douchanbé, le 17 décembre 2019 ;

d) Un séminaire sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de PPP et la promotion de l'approche axée sur les intérêts de la population, organisé conjointement par la CEE et le Centre d'État des PPP à Douchanbé (Tadjikistan), le 18 décembre 2019 ;

e) Une réunion des centres internationaux d'excellence affiliés au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP, prévue à La Nouvelle-Orléans (États-Unis), du 2 au 6 mars 2020 ;

f) Un forum international sur les PPP axés sur les intérêts de la population à l'intention des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et d'autres pays, organisé conjointement par la CEE et le Centre d'État des PPP à Douchanbé (Tadjikistan), les 21 et 22 avril 2020 ;

g) La cinquième édition du Forum international sur les PPP axés sur les intérêts de la population, organisée conjointement par la CEE et la Commission économique pour l'Afrique, prévue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 5 au 7 mai 2020 ;

h) Une manifestation devant réunir les représentants de plusieurs villes à Barcelone en 2020 en vue de l'adoption d'une déclaration relative aux PPP axés sur les intérêts de la population concernant les villes intelligentes et durables à l'appui des objectifs de développement durable, sous la direction du Conseil municipal de Barcelone ;

i) Le deuxième dialogue consacré aux PPP dans les pays participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route », prévu en 2020, dans la limite des ressources extrabudgétaires approuvées par le Comité exécutif.

47. Le secrétariat a également fait référence à l'annexe I du Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa première session (ECE/CECI/WP/PPP/2017/2), qui contient une liste des domaines concernés par les normes relatives aux PPP axés sur les intérêts de la population. Il a expliqué qu'aucune mise à jour de cette liste n'était envisagée, ajoutant que les travaux relatifs aux normes en cours d'élaboration se poursuivraient dans les mois à venir, de même que la campagne visant à recueillir 500 études de cas de PPP axés sur la population, l'accent étant mis sur les États membres de la CEE.

48. La délégation tadjike a fait savoir aux représentants que le forum international sur les PPP axés sur les intérêts de la population concernant les pays de la CEI et d'autres pays, organisé conjointement avec la CEE, se tiendrait les 21 et 22 avril 2020. Elle a également mentionné deux manifestations sur les PPP, qui seront organisées par la CEE à Douchanbé les 17 et 18 décembre 2020, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau du coordonnateur régional de l'ONU au Tadjikistan.

49. Le représentant du Conseil municipal de Barcelone a informé le Groupe de travail de l'initiative prise par le Conseil municipal de réunir les représentants de plusieurs villes à Barcelone en vue d'adopter une déclaration relative aux PPP axés sur les intérêts de la population concernant les villes intelligentes et durables à l'appui des objectifs de développement durable.

50. La délégation de l'UE a demandé que les thèmes inscrits à l'ordre du jour du cinquième Forum sur les PPP axés sur les intérêts de la population soient soumis pour examen au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

51. Au sujet de la participation des États non membres de la CEE aux travaux du Groupe de travail des PPP, la délégation marocaine a fait référence au mandat de la CEE, qui dispose clairement que celle-ci est chargée d'élaborer des normes, des règlements et des conventions pour faciliter la coopération internationale dans la région et au-delà. Elle a ajouté que les pays non membres contribuaient grandement à l'élaboration des normes et règlements de la CEE et a fait observer que le Maroc et, à son avis, d'autres pays non membres seraient honorés de poursuivre cette collaboration à l'avenir, et que les contributions de ces pays ne devraient pas être perçues comme un frein aux progrès de la CEE et devraient être appréciées à leur juste valeur.

Conclusion 2019 – 5.1

Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'inviter les membres à procéder à des échanges de vues sur ses futurs travaux, y compris sur la manière dont il pourrait continuer de promouvoir l'application de ses normes et principes directeurs. Il a demandé au secrétariat de travailler ensuite en étroite collaboration avec le Bureau et de lui présenter, conformément à son mandat et pour examen par les États membres à sa quatrième session, un rapport détaillé sur la voie à suivre, notamment dans la mise en œuvre de l'approche axée sur les intérêts de la population, ainsi que sur le rôle qu'il pourrait jouer et la valeur ajoutée qu'il pourrait apporter dans les limites de son mandat actuel. Il a également demandé au secrétariat de s'entretenir avec les autres commissions régionales et d'étudier les possibilités de coopération qui permettraient, dans l'idéal, d'économiser les ressources limitées du secrétariat de la CEE. Le secrétariat a en outre été prié d'explorer les possibilités de récolter des fonds auprès des donateurs, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources de la CEE et avec l'approbation du Comité exécutif.

Conclusion 2019 – 5.2

Le Groupe de travail a pris note de la liste des activités prévues pour le reste de 2019 et pour 2020, y compris les activités prescrites par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2019/2, Annexe II).

Conclusion 2019 – 5.3

Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de l'offre de la Commission économique pour l'Afrique d'organiser avec la CEE le cinquième Forum international sur les PPP axés sur les intérêts de la population à Addis-Abeba, du 5 au 7 mai 2020. Il a prié le secrétariat d'établir le cadre de référence et l'ordre du jour du Forum qui seraient soumis au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, et d'organiser le Forum en concertation avec la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)**Dates de la prochaine session****Conclusion 2019 – 6**

Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session au quatrième trimestre de 2020. Le secrétariat déterminera les dates exactes de la session en concertation avec le Bureau et le service des conférences du Palais des Nations de Genève.

VIII. Adoption du rapport sur la troisième session (point 7 de l'ordre du jour)**Conclusion 2019 – 7**

Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa troisième session et demandé sa publication en anglais, en français et en russe.
